



Expertise ornithologique du Champ de tir du Poteau (Captieux)

L'AVIFAUNE

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), délégation Aquitaine, a été chargée de réaliser l'inventaire de l'avifaune du Champ de tir du Poteau (Captieux) incluant le statut, la distribution et les tendances évolutives des espèces. De ce bilan doivent être dégagés les contraintes diverses qui leur sont défavorables et les types d'habitats d'importance vitale pour leur préservation.

Expertise ornithologique du Champ de tir du Poteau (Captieux)

1 – Méthodologie

Soucieux de nous adapter aux conditions d'accès restreintes et aléatoires du site, nous avons opté pour deux méthodes différentes et complémentaires.

Dans le 1^{er} cas, nous avons mis en place un protocole inspiré du STOC *. Cela consiste en une série de 10 points d'écoute disposés de façon homogène sur la partie est du camp dont l'accès est soumis à des contraintes moins restrictives (points 1 à 10 sur la carte N°1).

Chaque point devait être visité 2 fois au minimum pendant la période de nidification mais en réalité, les visites ont été bien plus nombreuses. La durée d'écoute était de 5 minutes, conformément au protocole STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs, programme national de suivi de certaines espèces, par points d'écoute EPS ou par capture).

Ce dispositif a eu pour principal objet de mettre en évidence le peuplement des espèces les plus communes et particulièrement des Passereaux.

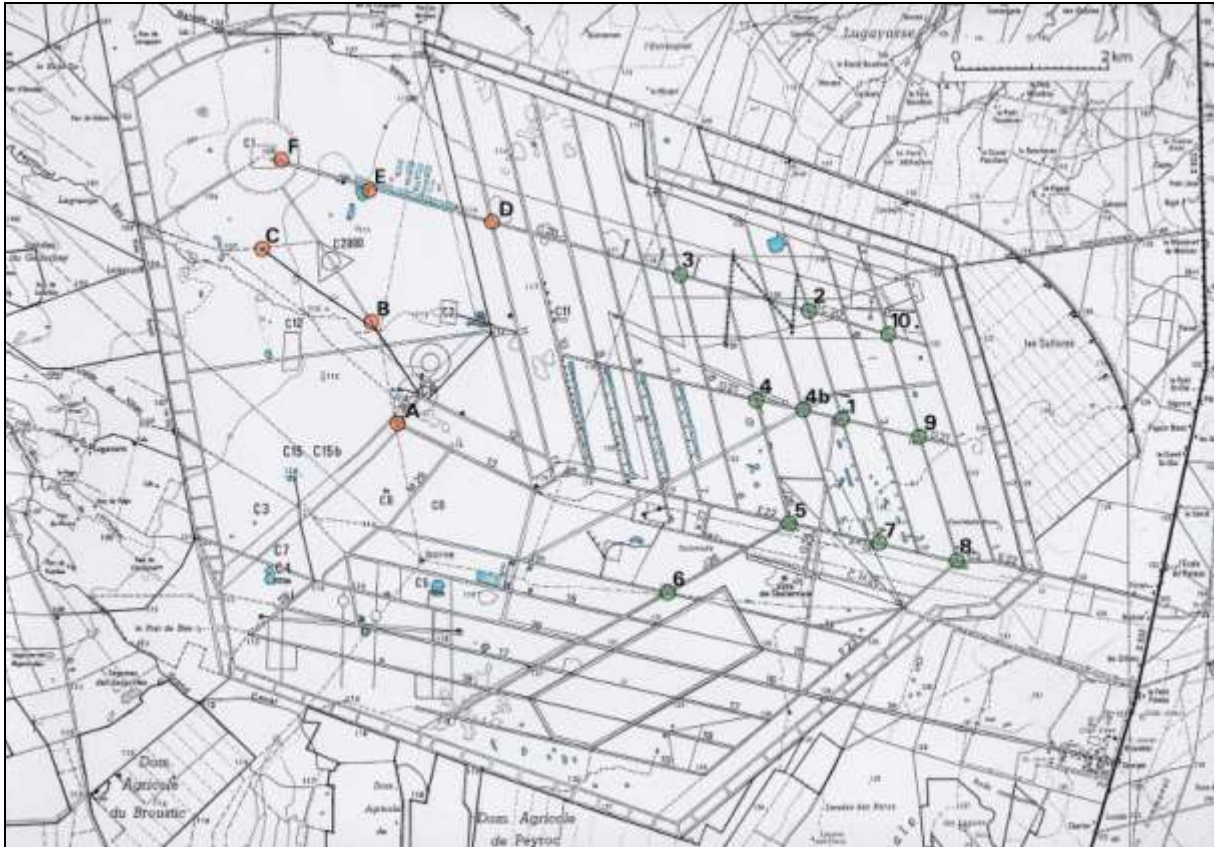
L'autre approche a eu pour objectif de rechercher des espèces moins communes et ainsi rarement décelables dans les 5 minutes consacrées aux points précédents. Une série de points d'observation a donc été disposée sur la zone air/sol (partie ouest du camp). Moins souvent visités, ils l'ont été en revanche plus longuement (points A à F sur la carte 1 page 3).

Cette méthode nous a permis d'améliorer le niveau de précision de l'inventaire des espèces nicheuses.

Les prospections plus amples effectuées en automne et hiver 2005 puis en automne 2006 sur diverses zones du camp ont apporté des données complémentaires concernant les espèces présentes en période internuptiale.

Ont participé aux relevés sur le terrain : Gérard BLAKE (ONF) – Laurent COUZI – Robert GUELIN – Pierre PETIT – Denis VINCENT

La présente synthèse a été réalisée par Pierre PETIT.



Carte n° 1 : Points d'écoute et d'observation

2-Résultat global de l'inventaire ornithologique

Le tableau ci-après présente la liste de l'ensemble des espèces nicheuses, de passage et hivernantes contactées sur le camp de Captieux au cours de l'inventaire mené de l'automne 2005 à l'automne 2006.

Espèces		Nombre de contact	Nicheur	Hivernant	De passage	Directive "Oiseaux" Annexe1
Nom vernaculaire	Nom latin					
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	2	X	X		
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	1			X	X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	50	X	X	X	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	3	X		X	X
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	2	X	X	X	X
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	5			X	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	19	X	X	X	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	6			X	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	4	X		X	X
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	35		X	X	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	18	X		X	

Bruant zizi	<i>Emberiza circlus</i>	8	X	X	X	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	7	X		X	X
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	9	X	X	X	X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	22	X	X	X	X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	8	X	X		
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	2	X		X	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	145+ 27 pull.	X	X	X	
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	15			X	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	5	X	X	X	
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	2			X	
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	4			X	
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	5			X	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	8+			X	
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	3			X	X
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	2			X	X
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	10	X		X	X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	65	X	X		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	54	X		X	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	48	X		X	
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	7			X	X
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	2	X	X		
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	1			X	X
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	3	X	X	X	X
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	23	X	X	X	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	44	X	X		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	26	X	X	X	
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	3		X	X	X
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	5+ 4 pull.	X		X	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	1		X	X	X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	9	X	X	X	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	16	X		X	
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	11	X	X		X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	12	X	X	X	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	42			X	X
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	2			X	X
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	3	X		X	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	4	X			
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	12	X	X	X	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	3	X	X	X	
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	1505		X	X	X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	33			X	

Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	50+			X	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	13	X		X	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	3	X		X	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	10+	X	X	X	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	16	X		X	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	6			X	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	1			X	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	27	X	X	X	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2	X	X		
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	6	X	X		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	20	X	X		
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	4	X	X		
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	17			X	X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	2	X			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	23	X	X		
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	1	X	X		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	10	X	X		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	1	X	X		
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	1	?		X	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	5	X		X	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	4			X	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	580+	X	X	X	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	50+	X	X	X	
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	1		X	X	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	38	X		X	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	6+		X	X	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	14	X		X	X
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	1	X		X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	38	X	X	X	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	1	X	X	X	
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	22	X		X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	6	X	X	X	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2	X		X	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	7	X		X	
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	5		X	X	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	4	X	X		
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	40	X	X		
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	1			X	
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	5	X		X	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	12	X		X	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	3	X	X		

Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	6			X	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	24	X	X		
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	3	X	X	X	

Cette liste mentionne les 96 espèces qui ont été contactées sur l'ensemble de la période, à savoir de l'automne 2005 à l'hiver 2006/2007.

Elle inclut les 68 espèces nicheuses certaines, probables et possibles, statuts établis en respectant des critères précis basés sur l'observation d'un ensemble de comportements ou d'indices de présence.

Cet inventaire ne peut prétendre à l'exhaustivité compte tenu des modalités d'accès au site, évoquées en préambule, qui ont pu, par exemple, limiter les possibilités de détection de certaines espèces nicheuses dont le chant n'est perceptible que sur une période bien précise ou au crépuscule.

Toutefois, le **résultat global** qui fait état de **96 espèces** paraît satisfaisant, étant assez proche de celui qui avait été obtenu antérieurement, soit **106 espèces**, mais prenait en compte une période supérieure à trois années (PETIT, 2002).

Le chiffre global inclut les **66 espèces nicheuses** certaines, probables et possibles, déterminées comme telles sur la base de critères objectifs et précis relatifs aux comportements ou indices observés.

L'inventaire précédent faisait état de **70 espèces nicheuses**, ce qui est un résultat très comparable, d'autant plus que sa composition spécifique ne diffère que très peu de celle du nouvel inventaire.

3- Présentation et analyse de l'avifaune

Seules seront détaillées les espèces les plus représentatives des différents types de milieux et l'accent sera mis sur celles qui présentent un intérêt patrimonial élevé, soit au niveau européen ou national, soit au niveau régional.

Seront successivement abordées les espèces nicheuses puis les espèces notées pendant la période internuptiale, c'est-à-dire au cours des migrations post- ou pré-nuptiale et en hivernage. Par souci de simplification de l'énumération, des espèces, nous avons opté pour un classement par ordre alphabétique des noms vernaculaires.

3-1 Espèces nicheuses

Espèces	Directive « Oiseaux » Annexe I	Liste rouge nationale	Protection nationale	Importance régionale	Habitats essentiels sur le site du camp de Captieux
Alouette lulu	oui	A surveiller	oui	oui	Landes basses avec buissons et arbres isolés
Busard cendré	oui	A surveiller	oui	oui	Landes hautes, fourrés peu denses
Busard des roseaux	oui	A surveiller	oui	oui	Landes hautes, fourrés éventuellement inondables
Busard Saint-Martin	oui	A surveiller	oui	oui	Landes hautes, fourrés, parfois sous boisement clair
Circaète Jean-le-Blanc	oui	rare	oui	oui	Nidif. : lisière de boisement âgé de Pins maritimes, clairière ou pin isolé Terrain de chasse : landes basses ou hautes peu denses
Caille des blés	non	Statut à préciser	non	oui	Landes rases ou basses
Courlis cendré	non	En déclin	non	oui	Landes hygrophiles rases ou basses avec plans d'eau
Faucon hobereau	non	Statut non défavorable	oui	oui	Pin maritime isolé ou lisière de pins âgés
Fauvette pitchou	oui	A surveiller	oui	oui	Landes basses avec buissons, landes hautes lacunaires
Huppe fasciée	non	En déclin	oui	oui	Cavernicole : arbres morts ou senescents dans divers boisements peu denses ou en lisière, parfois ruines, vieux murs, bâtiments abandonnés
Pie grièche écorcheur	oui	En déclin	oui	oui	Landes hautes ou fourrés, avec arbustes (perchoirs)
Pipit rousseline	oui	A surveiller	oui	oui	Landes basses
Rougequeue à front blanc	non	Statut à préciser	oui	non	Surtout cavernicole : arbres morts ou senescents (feuillus) en lisière
Torcol fourmilier	non	En déclin	oui		Cavernicole : arbres morts ou senescents (surtout feuillus en lisière ou isolés)

Tableau 2 : Liste des espèces nicheuses présentant un intérêt patrimonial d'ordre national ou régional. Habitats concernés

-Directive « Oiseaux » N° 79 /409/CEE Annexe I ;

-Liste rouge nationale : classification définissant le degré de vulnérabilité des espèces les plus menacées en France.

-Protection nationale : espèces protégées au titre de la Loi de protection de la nature de 1976. Arrêté du 17 avril 1981 et suivants.

Les espèces nicheuses traitées dans ce tableau 2 présentent un intérêt majeur pour deux raisons essentielles :

- soit elles bénéficient de statuts réglementaires, souvent appuyés sur un état de conservation défavorable au niveau européen ou national ;
- soit elles échappent au réglementaire mais constituent de forts enjeux patrimoniaux au niveau de la région.

3-1-1 Les Rapaces diurnes

Pour la plupart en extrémité de chaîne alimentaire, les rapaces sont révélateurs de la richesse biologique des milieux naturels qu'ils fréquentent. Peu prolifiques, les plus grandes espèces sont rares et restent très vulnérables. Il nous paraît donc opportun de détailler ci-après les espèces qui font partie de l'avifaune nicheuse du camp de Captieux.

Toutes ces espèces bénéficient d'une protection légale en France.

La figure ci-dessous, page schématise la dépendance de quelques espèces de rapaces par rapport à des types de milieux différents selon les phases de leurs activités biologiques.

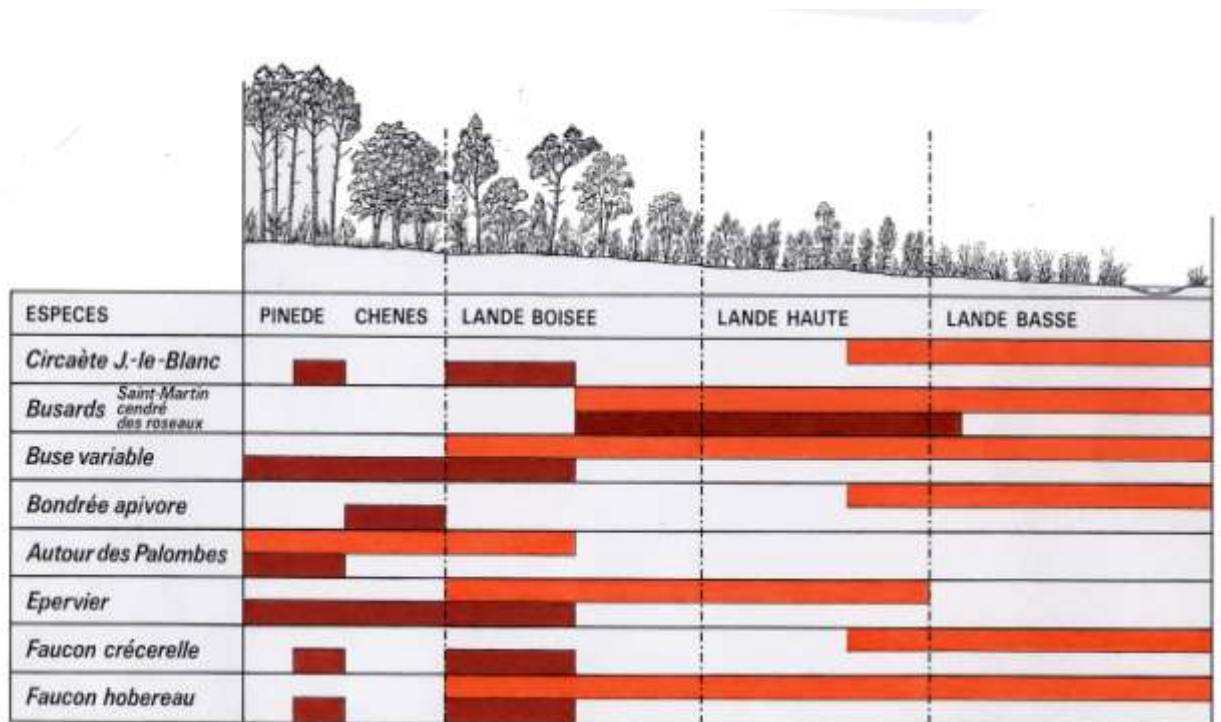


Figure 1 BIODIVERSITE

Complémentarité des milieux présents dans le camp militaire par rapport aux activités biologiques vitales des espèces animales et à leur diversité spécifique. L'exemple de quelques rapaces diurnes.

Site de nidification (reproduction)

Territoire de chasse (recherche de nourriture)

L'Autour des Palombes *Accipiter gentilis*

Il s'agit d'un rapace, chasseur d'oiseaux, peu répandu dans les Landes de Gascogne. Il niche et chasse surtout en milieu forestier et n'est pas facile à repérer sauf pendant une courte période de parades aériennes. Deux observations très brèves ont été relevées dont une dans le quart sud-ouest du camp, au sud de « Safari ».

Sa nidification est possible dans un secteur boisé et peu perturbé, non localisée actuellement.

La Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Ce rapace de taille moyenne peut être confondu avec la Buse variable mais il se nourrit essentiellement d'Hyménoptères et de leur couvain. C'est une espèce migratrice observée de fin avril à mi-août.

Un ou deux couples nichent encore à l'intérieur du camp probablement dans des zones de **boisements peu denses de feuillus ou d'essences mixtes** qui représentent son habitat préférentiel.

Figure à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Le Busard Saint Martin : *Circus cyaneus*

Le Busard des roseaux : *Circus aeruginosus*

Le Busard cendré : *Circus pygargus*

Ces trois rapaces de taille moyenne ont un comportement à peu près semblable : **nidification au sol** dans les **landes hautes ou buissonnantes** peu denses, vol de chasse à très faible hauteur au dessus des milieux de végétation peu élevée.

Le **Busard Saint Martin** est sédentaire dans la région ; le **Busard des roseaux** (photo n° 1 en annexe) est partiellement migrateur ou erratique en hiver et le **Busard cendré** (photo n° 2 en annexe) est un migrateur strict, présent d'avril à fin août.

Leur distribution est irrégulière dans la région, tributaire de l'existence d'espaces dégagés, en particulier de landes.

Le nombre de couples sur le camp est difficile à estimer : peut être 3 à 4 couples pour le Busard Saint Martin et 2 à 3 pour chacun des Busard cendré et Busard des roseaux.

Au regard de leur avenir mal assuré, les trois espèces de busards figurent à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

La Buse variable *Buteo buteo*

C'est le rapace de taille moyenne, nicheur et sédentaire, le plus commun dans la région. Les contacts avec cette espèce ont pourtant été peu nombreux à l'intérieur du camp, concentrés dans les secteurs est et nord-est.

La rareté assez surprenante de cette espèce pourrait se justifier en partie par l'absence de **futaies âgées et étendues** de Pins maritimes dans lesquelles elle niche de préférence.

Ses effectifs ne doivent pas dépasser un total de 2 à 3 couples.

Le Circaète Jean- le Blanc *Circaetus gallicus*

Il s'agit d'une très remarquable espèce (photo n°3 en annexe), le plus grand Rapace se reproduisant dans la région (jusqu'à 1,80 m d'envergure).

Il se cantonne sur des secteurs calmes où la structure des peuplements forestiers est restée suffisamment diversifiée.

Il se nourrit à peu près exclusivement de reptiles qu'il recherche en survolant les espaces de landes à végétation peu dense, soit à grande hauteur avec de longues périodes de vol sur place, soit perché à l'affût.

Très sensible aux dérangements, il installe la plupart du temps son nid sur un **grand pin** d'accès aérien aisé, en lisière d'une futaie, dans une clairière, ou plus ou moins isolé dans la lande.

Au printemps 2006, un couple a été observé très régulièrement en vol de chasse à l'extrême nord du camp au-delà de la R.C-20, secteur où sa nidification a été fortement supposée.

Le manque de temps et les conditions de sécurité incertaines dans cette zone ne nous ont pas permis de rechercher l'aire éventuelle. Un autre oiseau a été entrevu à l'extrême sud-ouest du camp.

Globalement, la rareté du Circaète en Europe et son taux de reproduction très faible (un seul œuf pondu) ont conduit l'inscription de l'espèce à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

L'Epervier d'Europe *Accipiter nisus*

Ce rapace, proche parent de l'Autour des Palombes mais de petite taille, est un très actif chasseur de passereaux.

Un couple niche très probablement dans un des secteurs boisés, en zone est du camp. Un individu femelle a été observé, perché sur un poteau au bord de la R.C-20 (intersection de la R.4).

Le Faucon crécerelle *Falco tinniculus*

Cette espèce de petite taille se révèle comme étant le rapace **le plus commun** sur l'ensemble du camp (10 à 12 couples ?) avec une prédominance sur les espaces de **landes** où il installe souvent son nid sur un pin isolé.

Il capture ses proies au sol (petits vertébrés, gros insectes), repérées par un **vol battu sur place**, dit en « Saint-Esprit ».

Le Faucon hobereau *Falco subbuteo*

Il s'agit également d'un petit rapace qui capture, en vol, oiseaux de petite taille et gros insectes. C'est un migrateur présent de fin avril à septembre. L'emplacement du nid est analogue à celui du Faucon crécerelle. **Un nid** contenant 4 jeunes en duvet **a été trouvé** dans un petit bosquet de pins, à proximité immédiate du grand plan d'eau artificiel situé en bordure de la R.C-20, côté sud (zone air/sol).

3-1-2 Autres espèces remarquables par rapport au site

L'Alouette lulu *Lullula arborea*

Plutôt rare et localisée sur le plateau landais, cet Alaudidé est un oiseau nicheur certain sur le camp.

Une très petite population (moins de 10 couples) est cantonnée sur des **landes basses ou broussailleuses**, parfois boisées ou de faible superficie.

Compte tenu de la tendance au déclin des populations, l'Alouette lulu est légalement protégée en France et figure à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Le Bruant jaune *Emberiza citrinella*

Le nombre de contacts concernant ce passereau sur le camp militaire est pour le moins **inattendu** (peut-être plus de 20 couples probables) alors que l'espèce est rare sur le plateau des Landes de Gascogne.

Il a été surtout localisé en lisières de **boisements divers** abritant un **sous-bois relativement dense**, répartis depuis la zone centrale jusqu'à l'extrême est et nord-est du camp. Au moins 1 couple était également présent en zone air/sol près des plans d'eau de la R.C-20. Comme la plupart des passereaux, le Bruant jaune est une espèce légalement protégée en France.

La Caille des Blés *Coturnix coturnix*

Seulement 2 contacts (chants) ont été enregistrés pour cette espèce. La nidification de ce petit Phasianidé est devenu **très rare** dans les landes de Gascogne en raison de la disparition quasi générale des **landes rases ou basses** qui constituaient son habitat préférentiel dans la région.

Le Canard colvert *Anas platyrhynchos*

Le Colvert est très commun en tant que nicheur sur la plupart des zones humides du camp, tout particulièrement sur les **plans d'eau artificiels** de la R.C-20 (zone air/sol).

Par exemple, sur le grand bassin sud, 3 femelles ont été simultanément observées, suivies, respectivement, de 8, 9 et 10 poussins, ce qui devait témoigner d'un excellent taux d'éclosion.

Le Courlis cendré *Numenius arquata*

Le camp de Captieux abrite une **population relict**e de ce limicole de taille moyenne (photo n°4 en annexe) que nous avons estimée à **19-20 couples** en 2006. Il s'agit de la population la plus importante de toute l'Aquitaine où il ne reste environ qu'une **cinquantaine de couples** nicheurs au total.

Le site du camp de Captieux joue donc un rôle d'importance majeure dans la préservation de l'espèce au niveau de la région où sa régression alarmante a suivi celle des landes humides (BOUTET et PETIT, 1983)

Sur le camp militaire, pratiquement toutes les observations de Courlis cendrés ont été effectuées sur les deux plus **vastes zones de landes basses, humides ou inondables** (photo n°5 en annexe) qui sont (carte n° 2) :

-à l'ouest : la zone air/sol sur moins des deux tiers de sa surface ;

-au nord-est : un grand secteur de landes diverses, de part et d'autre de la R.C-20, se prolongeant vers le sud-est par une lande à Molinie bleue qui s'est développée après l'incendie d'un boisement peu dense de Pin maritime.

Par ailleurs, il est possible qu'un couple isolé ait niché ou tenté de nicher sur la zone de saut.

Les couples, apparemment absents en hiver, commencent à s'installer au cours de la **deuxième quinzaine de février** puis disparaissent après la période de reproduction, fin juin-début juillet. Le nid est aménagé **sur le sol**, ce qui est un élément de fragilisation de l'espèce (photo 6 en annexe).

Au niveau de l'Europe, les populations de Courlis cendrés marquent un déclin plus ou moins sensible selon les régions.



Carte n°2 : aire de nidification du Courlis cendré en 1985 – 1990 (en partie estimée)



Carte n°3 : aire de nidification du Courlis cendré constatée en 2006

L'Effraie des clochers *Tyto alba*

Il s'agit du seul Rapace nocturne dont nous ayons pu déceler la présence. Une collecte de pelotes de réjection a été réalisée sur deux emplacements différents : l'un en zone air/sol dans une construction métallique située dans l'angle formé par la jonction de la R.30 avec la R. 13, l'autre dans un grand bâtiment en ruines, au bord de la R.K-27 (lieu dit « Testemale »).

La Fauvette pitchou *Sylvia undata*

Ce petit passereau (photo n°7 en annexe) est encore assez souvent observé en toutes saisons sur le site. Il est l'hôte des **landes buissonnantes et des fourrés peu denses** où dominent l'Ajonc d'Europe et la Brande dans lesquels il dissimule parfaitement son petit nid.

La Fauvette pitchou accuse une diminution sensible de ses populations dans la région, consécutive aux méthodes modernes de gestion des milieux forestiers et surtout aux débroussaillages systématiques.

Espèce protégée en France et inscrite à l'Annexe 1 de la Directive européenne « Oiseaux ».

Le Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*

Il s'agit d'un petit oiseau plongeur aux pattes semi-palmées qui est présent sur de rares zones humides du plateau landais. Dans le camp de Captieux, il est probablement nicheur au moins sur **deux plans d'eau** de la zone air /sol : l'un, temporaire, au bord de la R.5 à proximité de la cible n°5, l'autre, plus stable, déjà plusieurs fois cité, en bordure sud de la R.C-20.

Espèce protégée en France.

La Huppe fasciée *Upupa epops*

D'aspect original, la Huppe est un oiseau migrateur encore fréquent en tant que nicheur dans la région, au moins localement.

C'est une espèce cavernicole qui a besoin de **cavités** pour installer son nid, dans un **tronc d'arbre mort ou sénescant**, un vieux mur, toujours proches de milieux ouverts.

Elle est assez bien représentée dans le camp de Captieux, particulièrement dans sa moitié est.

Un couple a également été localisé dans un petit bosquet de pins isolé, proche de la R.C-20 en zone air/sol.

Espèce également protégée.

La Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Actif chasseur de gros insectes et même de petits vertébrés, la Pie-grièche écorcheur (photo n°8 en annexe) a été contactée dans son habitat préférentiel : **landes hautes ou fourrés peu denses** alternant avec des espaces dégagés, le tout riche en postes d'affût tels que buissons élevés, arbustes, arbres morts.

Ces landes en cours de d'évolution sont surtout réparties en périphérie est à nord de la zone air/sol.

Elle est migratrice et son séjour s'inscrit, en moyenne, entre la fin du mois de mars et le début du mois de septembre.

Espèce protégée en France et inscrite à l'Annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Le Pipit rousseline *Anthus campestris*

La nidification de ce passereau migrateur est répartie sur les **landes basses à Molinie**, pour la plupart incluses sur la zone ouest (zone air/sol) et sur un grand tiers nord-est du camp.

Il niche **au sol**, son nid étant généralement bien dissimulé au pied d'une touffe de Molinie bleue (photo n° 9 en annexe).

Espèce protégée en France et inscrite à l'Annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*

Noté occasionnellement sur le site, ce passereau migrateur évite les peuplements de Pins maritimes, type de milieu qui ne lui convient pas.

Il niche probablement sur le secteur est du camp, en très petit nombre, dans les **boisements de feuillus peu denses** d'âges divers présentant des **cavités** propices à l'installation de son nid.

Protégé également en France.

Le Torcol fourmilier *Jynx torquilla*

Proche parent des pics, cet oiseau migrateur, cavernicole, émet un chant très caractéristique. Il a été remarqué sur la zone est du camp militaire, particulièrement en lisière de boisements de structures diverses comportant **des arbres morts ou sénescents**.

Un couple a été localisé en zone air/sol dans un petit bosquet de pins dégradés par le passage d'incendies.

C'est une espèce en déclin généralisé en Europe, légalement protégée en France.

3-2 Espèces migratrices de passage et hivernantes

Situé sur une des plus importantes voies de migration européennes, le camp de Captieux joue un rôle de première importance en tant que site de haltes migratoires et d'hivernage pour de nombreuses espèces aviennes attirées par la présence d'une juxtaposition de vastes milieux, écologiquement favorables, exceptionnelle dans la région.

Seront examinés ci-après les espèces **les plus remarquables** au regard de leur valeur patrimoniale, de l'importance de leurs effectifs ou de leur rareté à l'échelle du plateau landais.

Une large place sera consacrée à la Grue cendrée qui est devenue, en quelque sorte, l'espèce emblématique du Camp de Captieux.

3-2-1 La Grue cendrée *Grus Grus*

a- Historique

Le camp de Captieux occupe une situation privilégiée sur **l'axe principal** de la voie de migration de la population ouest européenne de la Grue cendrée. Cette voie s'étend, en Aquitaine, sur une largeur d'environ 200 km.

Il est très probable, historiquement, que les landes humides, autrefois omniprésentes sur l'ensemble du secteur, ont été depuis longtemps propices aux stationnements pré- et postnuptiaux de l'espèce et l'éventualité d'hivernages au moins ponctuels paraît tout à fait concevable (PETIT, 1986).

Après la création, au cours des années 1960, de grandes monocultures de maïs en périphérie du camp, **source essentielle de nourriture** pour l'espèce en hiver (GENARD, 1987), un **hivernage complet et régulier** s'est établi en 1977-1978 (peut-être antérieurement mais plus discret et sporadique) accompagné de **stationnements migratoires conséquents** (PETIT, *op.cit.*).

Les associations ornithologiques et naturalistes régionales ont alors suivi ce phénomène qui **s'est amplifié** au fil des années.

b- Les stationnements migratoires

La migration postnuptiale (automne) de la Grue cendrée se situe en moyenne, dans la région, entre la mi-octobre et la mi-décembre, en plusieurs vagues décalées selon les conditions météorologiques.

En cette saison, les stationnements sur le site de Captieux atteignent rarement les 10 000 individus simultanément (photo n° 10 en annexe). Des arrivées plus tardives, jusqu'à fin décembre, sont généralement le fait de grues provenant de l'est de la France d'où elles ont été chassées par les premières fortes gelées ou chutes de neige.

La migration pré-nuptiale (printemps) s'effectue sur une **plus courte période**. Depuis une dizaine d'années, elle tend à se situer **plus précocement** et débute par des vagues massives de migrateurs entre les 19 et 25 février ; le mouvement principal se poursuit en s'atténuant jusque vers les 8 –10 mars.

Antérieurement, les plus importantes vagues étaient observées dans les tout derniers jours de février et surtout au cours de la première quinzaine de mars (COUZI et PETIT, 2005).

Les **stationnements** concernent surtout un nombre considérable de grues (jusqu'à 20 000 oiseaux et plus) mais ne durent normalement que **l'espace d'une nuit**.

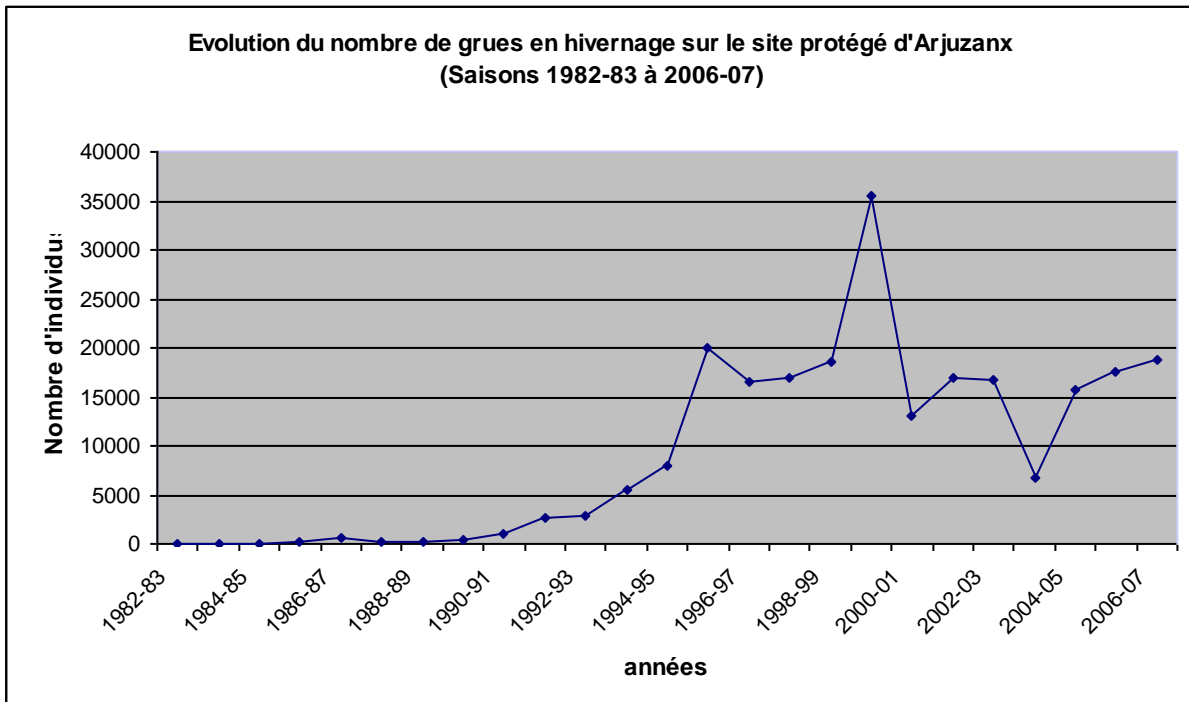
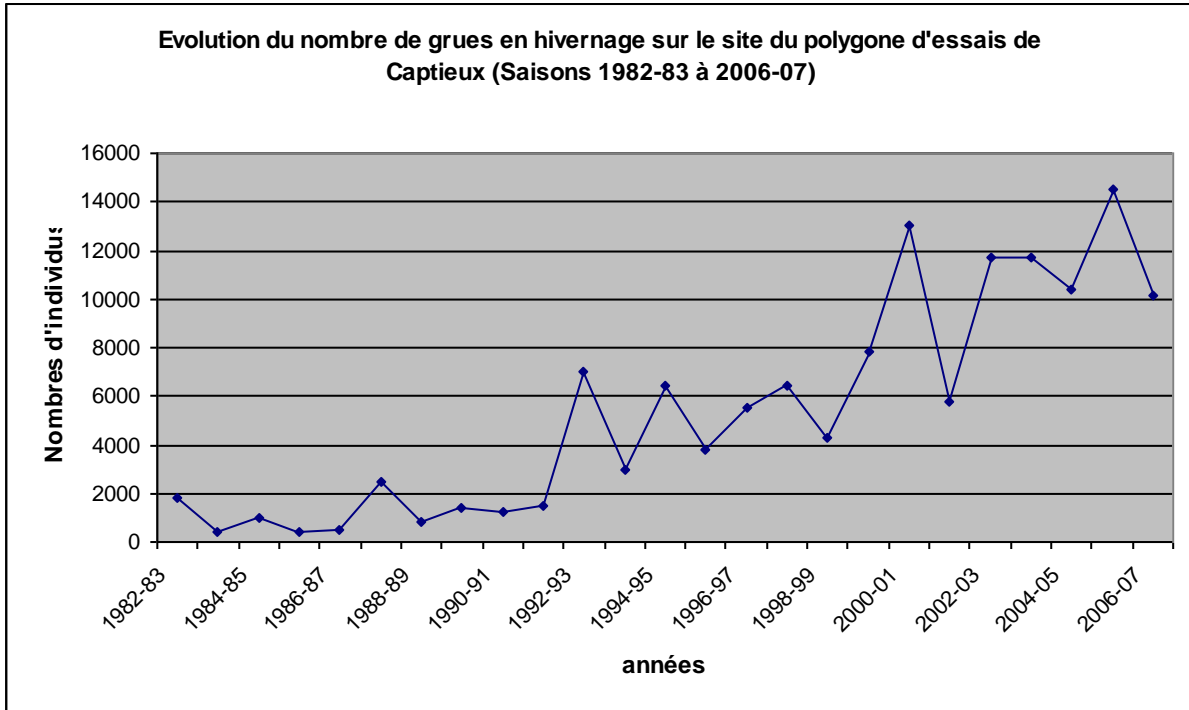
c- L'hivernage

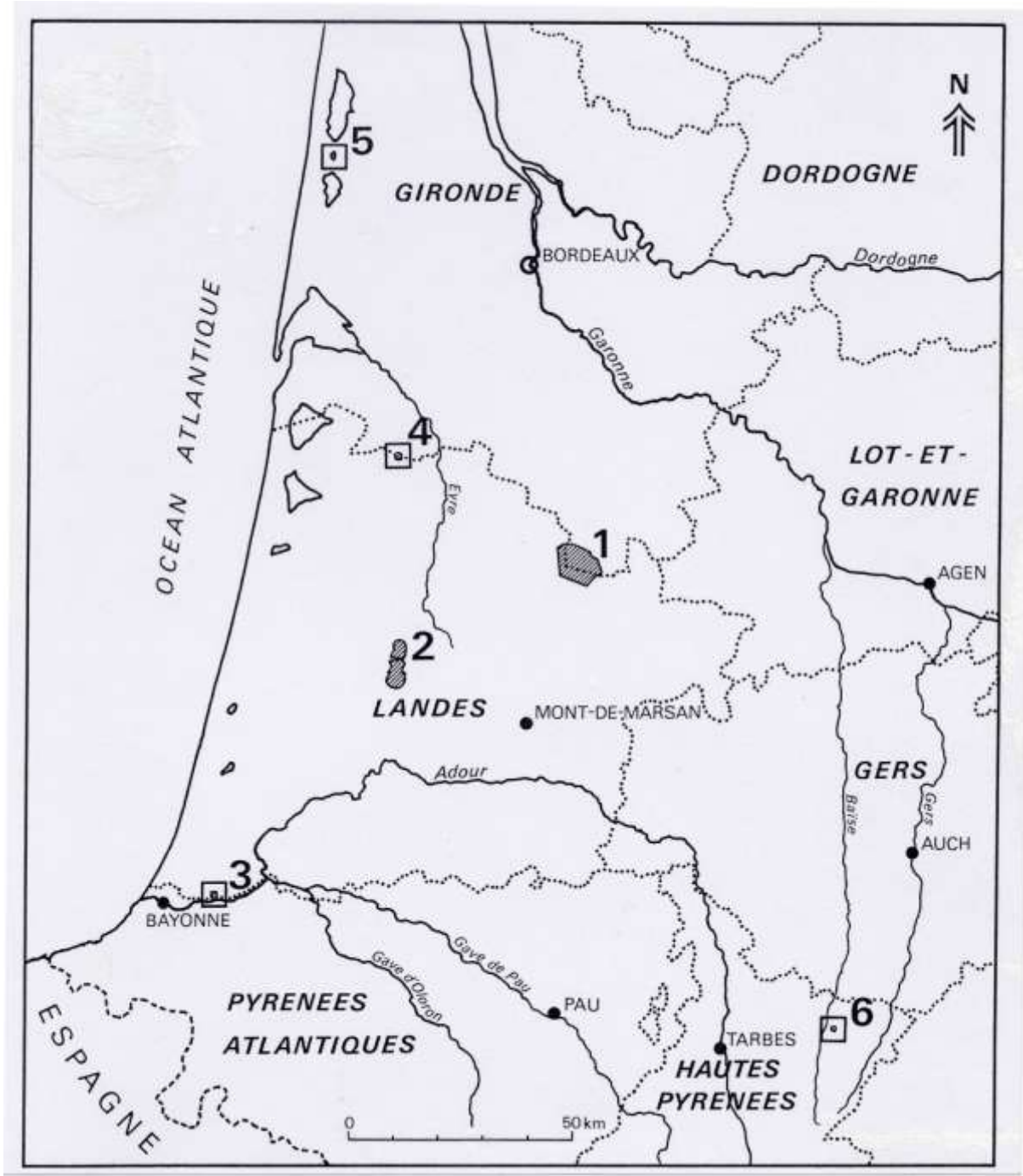
Jusqu'en 1994-95, le camp militaire de Captieux est resté le site d'hivernage de la Grue cendrée le plus important en France par le nombre d'oiseaux présents. A partir de la saison 1995-96, le site d'Arjuzanx (Landes) l'a devancé avec des effectifs dépassant rapidement les 8 000 puis les 15 000 grues en hivernage, grâce, selon notre estimation à des conditions écologiques plus favorables que celles offertes par l'ensemble du secteur d'hivernage de Captieux qui reste toutefois le second des sites d'Aquitaine (voir schéma page suivante).

Il existe deux autres régions dans le nord-est de la France où hiverne l'espèce, la Champagne et la Lorraine totalisant un nombre important d'hivernants (9 000 à 14 000 grues) mais inférieur à celui de l'ensemble des sites aquitains qui dépasse globalement les 25 000 oiseaux (carte n° 4) soit pratiquement 20 % de la population de grues empruntant la voie de migration ouest européenne, estimée aujourd'hui à plus de 150 000 individus (COUZI et PETIT, *op.cit.*)

Sur le site de Captieux, **l'hivernage** proprement dit se déroule en moyenne sur une période d'environ deux mois à deux mois et demi bien qu'il ne soit pas possible de discerner précisément à quel moment des groupes de grues commencent à se fixer en automne alors que les passages postnuptiaux se poursuivent.

La fin de la période d'hivernage est marquée par le départ plus ou moins progressif des oiseaux vers la mi-février.





Carte n°4 : Hivernage de la Grue cendrée dans le sud-ouest de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées)

Effectifs des oiseaux hivernants à la mi-janvier 2007

1- CAPTIEUX (Camp du Poteau)	: 10 229	4- (C.E.A) LE MURET-YCHOUX	: 871
2- ARJUZANX	: 15 591	5- ETANG DE COUSSEAU	: 383
3- SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	: 800 (env.)	6- LAC DE PUYDARRIEUX	: 575

TOTAL : 28449 GRUES CENDREES

soit environ 19 % de la population de grues empruntant la voie de migration de l'ouest de l'Europe

(Sources : Syndicat mixte d'Arjuzanx – Conseil Général des Landes – Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne – L.P.O Aquitaine – S.E.P.A.N.S.O – Fédération départementale des chasseurs des Landes.)

d- Occupation du sol

Les secteurs d'hivernage recherchés par les grues, très sensibles aux dérangements d'origine anthropique, doivent répondre aux **strictes exigences écologiques** qui sont propres à l'espèce. Ils comportent obligatoirement :

-**des zones d'alimentation (ou gagnages)** offrant des ressources de nourriture abondantes, sur lesquelles les grues se dispersent pendant la journée (photo n°11 en annexe) ;

-**des zones de repos nocturne (dortoirs)**, aussi tranquilles que possible, comportant des plans d'eau de faible profondeur sur des espaces ouverts (photo n°12 en annexe).

Sur la totalité du site de Captieux, les grues cendrées se sont **habituées au bruit** engendré par le passage des avions, les tirs et les explosions de faible intensité.

En revanche, les **très fortes explosions**, y compris à grande distance, demeurent un important facteur de dérangement voire de panique chez les oiseaux, comme nous l'avons vérifié à maintes reprises.

En ce qui concerne les dortoirs, les Grues cendrées disposent dans le camp de Captieux d'un certain nombre de plans d'eau peu profonds et de surface différente sur des espaces suffisamment dégagés mais en réalité ceux-ci ne représentent globalement qu'une **infime proportion** de la surface totale du site. Il a été prouvé que l'importance du nombre de grues en hivernage pouvait être la conséquence de **l'abondance de pluies automnales** qui provoque l'extension des zones inondées (G.E.R.E.A, 1988).



Carte n°5 : Principales zones de remise nocturne (dortoirs) de la Grue cendrée

Une des zones de dortoirs **les plus régulièrement occupées** par les Grues cendrées est constituée par l'ensemble des bassins creusés le long de la R.C-20, côté nord (voir carte n°5 en **a** et photo n°13 en annexe).

Ils sont en eau en permanence, y compris en période de déficit pluviométrique, mais la croissance de la végétation herbacée et ligneuse sur leurs abords tend à en réduire les possibilités d'accès pour les oiseaux.

La vaste dépression (b) creusée beaucoup plus récemment côté sud de la même piste présente, à l'évidence, des caractéristiques morphologiques **optimales** pour l'accueil des grues et de nombreuses espèces aquatiques (photo n°14 en annexe) :

- grande étendue d'eau de faible profondeur
- profil en pente douce des berges
- situation dans un espace dégagé

De ce fait, ce bassin est devenu d'importance majeure pour la Grue cendrée et la concentration des oiseaux sur cette zone devient spectaculaire dès le crépuscule.

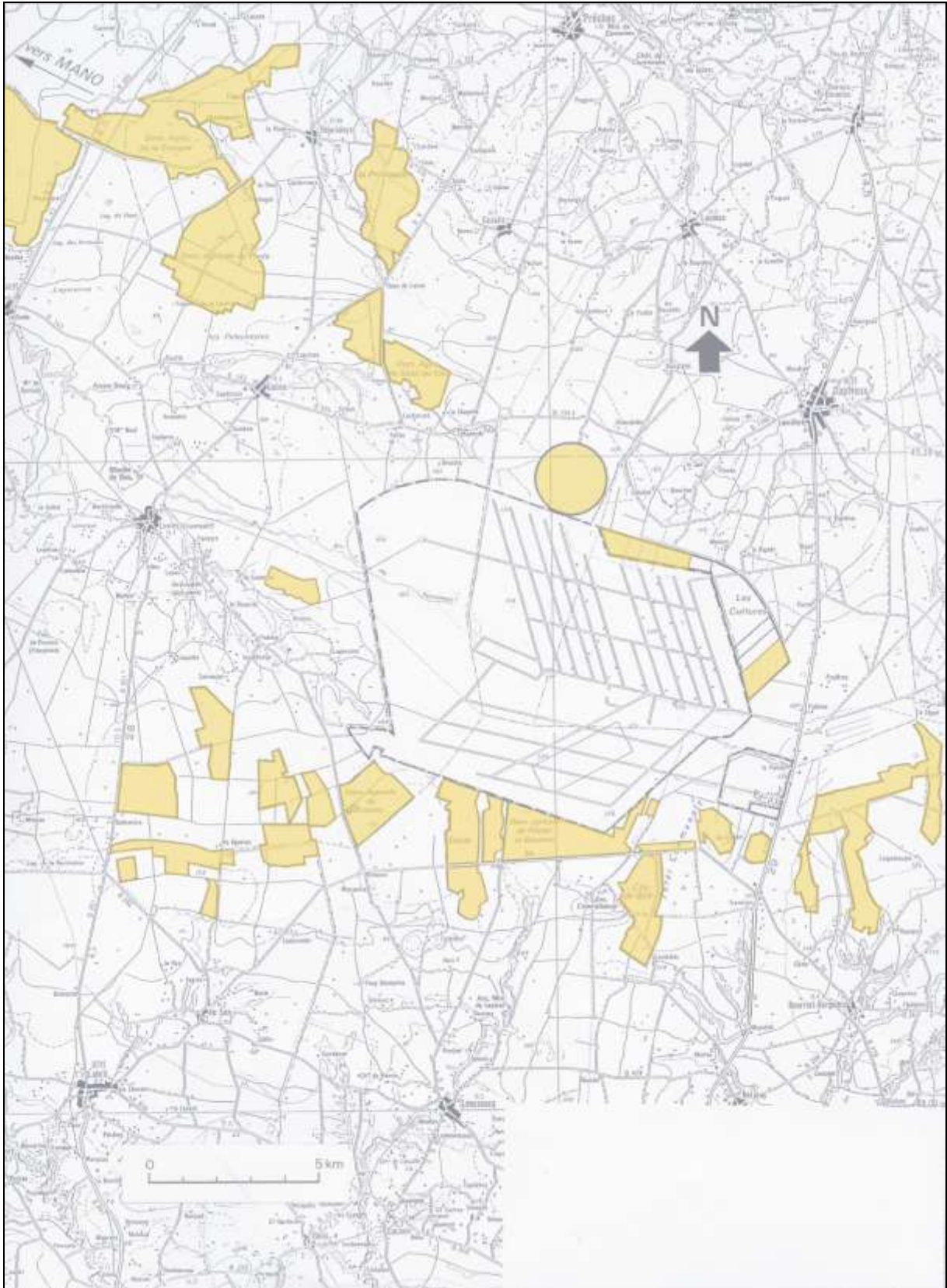
Son assèchement complet a toutefois été constaté au cours de la période de déficit pluviométrique accentué de l'automne 2005.

Par ordre d'importance viennent ensuite les sections les plus accessibles des **4 longs bassins centraux (c)** puis une série de dépressions creusées à **proximité de plusieurs cibles (d)** réparties sur la zone air/sol et utilisées dès l'arrêt des activités aériennes.

Le grand plan d'eau permanente (e) situé à **l'extrémité nord de la R 4** est occupé de façon épisodique, particulièrement en période d'assèchement de la plupart des autres bassins de moindre surface (par exemple fin octobre 2005).

Une pluviosité satisfaisante favorise la constitution de dortoirs sur les dépressions inondables de la **zone de saut (f)**, **des landes basses du nord-est (g)** et de plusieurs sections du **pare-feu périphérique (h)** en particulier à l'extrême nord-ouest du camp (situation avant le défrichage complet et le labour de ce très long pare-feu).

Les territoires de gagnage se répartissent sur les **domaines agricoles produisant du maïs grain** et situés dans un périmètre étendu autour du camp. Les plus éloignés sont distants de 26 km, en direction du nord-ouest (commune de MANO), par rapport aux dortoirs les plus proches à l'intérieur du camp militaire (carte n° 6).



Carte n° 6 : les exploitations agricoles incluant des zones de gagnage de la Grue cendrée

e- Rythme des activités journalières (rythme nycthéméral)

En période d'hivernage et de stationnements prolongés, l'activité des grues suit un rythme journalier assez bien défini. **Les départs du camp** vers les zones agricoles commencent environ 20 à 25 minutes avant le lever du soleil et s'échelonnent sur une période d'une demi-heure à trois quart-d'heure. De mauvaises conditions météorologiques retardent ce processus, particulièrement par brouillard épais.

Dans ce cas, des groupes d'oiseaux peuvent rester sur le site du camp toute la journée.

Les retours vers les dortoirs s'effectuent suivant des modalités moins établies : normalement ils ont lieu aux environs du coucher du soleil ou tard en fin de période hivernale mais ils commencent parfois en début d'après-midi. Dans ce cas, ils peuvent résulter de dérangements sur les lieux de gagnage.

f- Horaire des arrivées et départs en période migratoire

En migration postnuptiale, les horaires d'arrivée des vols migratoires sont plus variables et plus échelonnés qu'en migration pré-nuptiale avec une tendance à commencer en début de nuit pour se prolonger jusqu'au lendemain matin. En fait ces modalités dépendent de la distance qu'ils auront eu à couvrir depuis les sites de repos dont ils proviennent. Les départs des oiseaux poursuivant leur migration se font en direction du sud-sud-ouest depuis les zones de gagnage en fin de matinée.

En migration pré-nuptiale, les premières grandes vagues de Grues cendrées en provenance d'Espagne commencent à arriver entre 16 et 17 heures. Les poses sont généralement directes sur le camp et se prolongent en début de nuit. Après un repos nocturne, une faible proportion des grues se dirige le lendemain matin vers les exploitations agricoles au nord-ouest du camp, avant le lever du soleil, comme en période hivernale.

La plupart des oiseaux **restent sur les dortoirs** (la zone de bassins de la R.C-20, en **a** et **b** sur la carte n°5, étant la plus utilisée en cette période pré-nuptiale) d'où ils commencent le plus souvent à décoller vers 10h 15 – 10h 30 (plus tard si une mauvaise visibilité l'exige, ou plus tôt, en cas de dérangement provoqué par des activités aériennes intenses), ce que feront également ceux qui avaient gagné les exploitations agricoles dès l'aube.

De très mauvaises conditions météorologiques peuvent contraindre les grues à demeurer sur le site pendant un ou plusieurs jours, ces oiseaux adoptent alors le même rythme d'activités quotidiennes que les hivernants mais de telles circonstances restent exceptionnelles.

3-2-2 Autres espèces de passage, hivernantes ou accidentelles

L'Aigle royal *Aquila chrysaetos*

Le 24 octobre 2005, un individu de ce grand rapace, en plumage immature, s'est envolé du **secteur des bassins de la R.C-20**, observation **exceptionnelle** d'une espèce chez laquelle le comportement erratique des jeunes ou immatures hors des territoires de nidification est toutefois bien connu. Il est donc à supposer que cet oiseau provenait de la chaîne des Pyrénées distante, néanmoins, de 136 km au minimum.

Précédemment, le 6 novembre 2004, un oiseau de la même espèce (également juvénile ou immature) avait été observé au dessus de ce secteur de la R.C-20, depuis la piste périphérique à l'ouest du camp (C.BOURCIE, *com pers.*)

Le Canard colvert

Espèce commune sur le champ de tir en période internuptiale. Des groupes parfois importants (jusqu'à 75 oiseaux ensemble) ont été observés sur divers plans d'eau dont ceux de la R.C-20, de la cible n° 2 et de la zone centrale du camp.

Deux autres espèces d'Anatidés ont été contactées, beaucoup plus rarement et en très petit nombre :

La Sarcelle d'hiver *Anas crecca* et le Canard souchet *Anas clypeata*

La Cigogne noire *Ciconia nigra*

Espèce migratrice rare en France. Un couple a fait escale dans la zone air/sol et a été observé dans la matinée du 1^{er} avril 2006 (GRANEREAU *com.pers et obs. pers.*) **sur la zone humide** au bord de la R.15 et proche de la cible n°15.

L'Elanion blanc *Elanus caeruleus*

Un individu de ce petit rapace a été remarqué en vol de chasse sur la zone nord-est du camp entre la R.3 et la R.4 (PAPACOTSIA et *coll.*) le 24 octobre 2006. L'Elanion blanc a niché pour la première fois en France en 1983 dans le sud de l'Aquitaine. Depuis cette époque, son expansion se poursuit régulièrement. En dehors de la période de reproduction, cette espèce est capable de déplacements parfois importants ce qui est probablement le fait de l'oiseau observé qui s'est ensuite éloigné vers l'est.

Le Faucon émerillon *Falco columbarius*

Hivernant régulier dans les Landes de Gascogne, ce Falconidé de petite taille et migrateur a été noté à plusieurs reprises en vol de chasse au dessus du camp, qu'il doit fréquenter régulièrement.

Le Faucon pèlerin *Falco peregrinus*

Un individu s'est montré sur l'extrême nord-ouest de la zone air/sol en fin d'automne 2005. Il s'agit d'un puissant chasseur d'oiseaux en vol dont l'erratisme postnuptial est particulièrement prononcé, surtout chez les immatures. Peu nombreux, des Faucons pèlerins sont présents chaque hiver dans la région ou l'attirent les grands rassemblements d'oiseaux tels que le Pigeons ramiers.

La Grande Aigrette *Ardea alba*

Ce grand héron blanc niche depuis peu en France. Un individu a été observé sur le **plan d'eau de la cible n°4**. La Grande Aigrette hiverne en nombre croissant en Aquitaine et se concentre surtout sur les vastes zones humides du Bassin d'Arcachon.

Le Héron cendré *Ardea cinerea*

C'est l'Ardéidé de grande taille le plus commun dans la région, aussi bien en tant que nicheur qu'hivernant. Il a été noté régulièrement (jusqu'à 10 oiseaux ensemble), en toutes saisons, sur **divers plans d'eau** du camp militaire, en majorité de part et d'autre de la R.C-20, puis sur les longs bassins centraux ainsi que celui qui est situé en extrémité de la R.4.

Le Pigeon ramier *Columba palumbus*

Au cours de la migration postnuptiale, de grandes bandes de Pigeons ramiers (ou « Palombes ») qui s'alimentent sur les domaines agricoles trouvent refuge dans les boisements de Chênes pédonculés, localisés aux extrêmes nord et sud du Camp de Captieux.

Quelques groupes moins conséquents peuvent être observés en hiver.

Pour terminer, nous citerons quelques espèces de **Limicoles** (petits échassiers de rivages) observés en escale de migration pré-nuptiale, et dont la plupart ne sont que très rarement notés en stationnement sur le plateau landais.

Ce sont :

L'Echasse blanche *Himantopus himantopus*

Un groupe de 7 individus exceptionnellement observés au repos le 8 avril 2006 sur le grand plan d'eau en bordure sud de la R.C-20 ;

Le Bécasseau variable *Calidris alpina*

Un petit groupe observé sur le même site que les Echasses, de même que le **Chevalier aboyeur *Tringa nebularia*** (également près de la cible n°1) ; le **Chevalier gambette *Tringa totanus*** (également près de la cible n°4) ; le **Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*** (également près de la cible n°4 et autres zones humides) ; le **Chevalier sylvain *Tringa glareola***, même lieu et date que l'Echasse blanche.

4 Evolution de l'avifaune et enjeux de conservation

4-1 Evaluation des tendances évolutives des principales espèces nicheuses

Malgré une différence minime dans la méthodologie utilisée, nous nous sommes servis, comme base de comparaison, des données collectées au cours des années 1985-1998 dont une partie a été publiée dans un rapport en 2002 (PETIT, *op.cit*). Nous avons pu ainsi dégager, pour les principales espèces nicheuses d'intérêt régional ou patrimonial, des tendances évidentes et suffisamment cohérentes pour qu'elles puissent être corrélées avec l'évolution des habitats et, plus globalement, des conditions écologiques constatées sur le site.

Les Busards Saint Martin

Le Busard des roseaux

Le Busard cendré

Le nombre peu élevé de couples nicheurs (moins de 5 pour chacune de ces trois espèces) ne semble pas correspondre aux possibilités de nidification offertes par l'étendue actuelle de landes *a priori* favorables. Les causes exactes échappent encore à notre analyse : les incendies récurrents sur la zone air/sol, terrain de chasse préférentiel des busards, provoqueraient-il un appauvrissement des populations des espèces proies (micromammifères, petits reptiles) ? La colonisation progressive des landes de la zone est par les broussailles et les boisements de Pin maritime aurait-elle réduit la disponibilité de territoires de nidification ?

Si les effectifs des 3 busards semblent à peu près stables sur le site depuis moins de 10 ans, **leur régression a été très nette** par rapport aux années 1980-1990 sans que l'on puisse toutefois dire dans quelles proportions exactes. Peut-être un peu moins de 50 % pour les Busards Saint Martin et cendré alors que les effectifs du Busard des roseaux, d'implantation relativement récente, auraient varié dans de moindres proportions.

La Caille des blés

Nous pouvons citer comme élément de comparaison le fait suivant : en juillet 1987, au moins 5 couples de Cailles des blés étaient localisés au cours d'une prospection sur un seul secteur réduit de la zone de parachutage. En 1998, un seul chant était perçu sur l'ensemble du camp et en 2006, deux chants, malgré une prospection plus étendue. Ces données ne sont pas directement comparables mais elles témoignent d'une **très forte régression** de l'espèce sur le site.

Le Courlis cendré

Ce grand limicole, **oiseau symbolique de la lande humide** des Landes de Gascogne, suit la même régression que son domaine vital dans la région. Ce phénomène est évident sur le camp de Captieux où nos estimations pour 2006 ne font état que de 19 à 20 couples (*cf. supra*) alors qu'en 1996-98, 22 à 25 couples étaient localisés. Antérieurement, au milieu des années 80, et bien que nous manquions de chiffres précis, la population de Courlis cendrés du camp de

Captieux était encore **bien plus importante**. A cette époque, des couples nichaient dès le **pare-feu périphérique** et plusieurs parades nuptiales aériennes pouvaient être observées simultanément sur des secteurs plus proches, à l'intérieur du camp. (voir comparativement les cartes n°2 et n°3) ;

La récente mise à sable blanc de grands pare-feu, dont le périphérique, a éliminé d'importantes superficies de landes basses et aura probablement un **nouvel impact négatif** sur la population de Courlis cendrés qui ne révélera que progressivement.

Le Circaète Jean-Le-Blanc

L'observation de ce grand rapace est devenue rare et surtout **très localisée** sur le site du camp de Captieux. En 2006, une **seule nidification** a été suspectée, confinée à l'extrême nord du site dont la relative quiétude a toujours favorisé l'installation de l'espèce, très sensible aux dérangements. Une aire était d'ailleurs précisément localisée dans ce secteur boisé, en extrémité nord de la R.10, à la fin des années 80.

A cette même époque, un **deuxième couple** était installé à l'extrême sud-ouest du camp (lieu-dit « le Prat de Bise ») d'où il **a été éliminé**, ainsi qu'un cortège d'espèces patrimoniales par **une coupe à blanc** et de **lourds travaux forestiers** (O.N.F) au début des années 90.

De plus, des individus de cette espèce en provenance de l'extérieur du camp (un couple nichait près du Peyronnet, en aval du pont) venaient également chasser sur les grands espaces de landes de la zone air/sol, ce qui n'est plus le cas de nos jours. Cette particularité serait à rapprocher de l'absence d'observation sur cette zone du couple déterminé en 2006 qui a limité ses actions de chasse aux landes situées au nord de la R.C-20, rarement parcourue par le feu. De même que pour les busards, la raréfaction des espèces-proies (en l'occurrence les serpents) sur la zone air/sol fréquemment incendiée constituerait-elle un facteur limitant pour le Circaète Jean-Le-Blanc ?

La Fauvette pitchou et la Pie-grièche écorcheur

La répartition de ces deux passereaux sur le camp de Captieux a varié au cours des années en fonction de l'évolution et de la distribution des landes constituant leur habitat, sans que l'on puisse déceler une tendance dans l'évolution de leurs populations.

Le Pipit rousseline, davantage tributaire des landes à Molinie bleue que les 2 espèces précédentes, marque une régression sensible sur le site.

4-2 Les types d'habitats et de milieux d'importance majeure pour l'avifaune

Le tableau n°3 page 29 présente schématiquement les 6 principaux types d'habitats et de milieux d'importance majeure pour l'ensemble des espèces ou groupes d'espèces aviennes les plus remarquables observées sur le camp.

A la vue de ce tableau, la dépendance de ces espèces présentées par rapport à des catégories précises de milieux nous permet d'évaluer l'importance des enjeux que constitue la préservation de tels milieux dont la raréfaction ou l'altération s'accroissent par ailleurs dans les Landes de Gascogne.

En premier lieu, il est manifeste que **tous les types de landes** représentent des milieux vitaux pour bon nombre d'espèces de valeur patrimoniale et **l'association de plans d'eau** augmente encore leur attractivité vis-à-vis de l'avifaune.

Les **boisements de feuillus et de Pins maritimes âgés** sont indispensables pour la nidification de certains rapaces et favorise la constitution de cortèges d'espèces qui, bien que souvent relativement banales, représentent des éléments non négligeables de diversification de l'avifaune, (biodiversité).

Nous insistons sur le fait que la **conservation d'arbres morts ou sénescents** est nécessaire pour la nidification des espèces cavernicoles dont les effectifs sont souvent en diminution à l'échelle de l'Europe.

Isolés dans des espaces dégagés, ils servent de poste de guet à la plupart des espèces de Rapaces ainsi qu'à des Passereaux chasseurs d'insectes au vol.

Types d'habitats ou de milieux	Espèces concernées	
	Nicheuses	De passage (P) ou hivernantes (H)
<ul style="list-style-type: none"> ● Landes basses humides ou inondables ● Grands plans d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Courlis cendré - Canard colvert - Grèbe castagneux 	<ul style="list-style-type: none"> - Grue cendrée - <i>Ardéidés, Anatidés</i> - <i>Petits Limicoles</i>
<ul style="list-style-type: none"> ● Tous autres types de landes mésophiles basses à buissonnantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Busards - Circaète Jean-le-Blanc (<i>territoire de chasse</i>) - Caille de blés - Pipit rousseline - Fauvette pitchou - Alouette lulu - Pie-grièche écorcheur 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Busards (P ou H) - Circaète Jean-le-blanc (P) - Caille des blés (P) - Les Pipits (P ou H) - Les Fauvettes (P) - Les Alouettes (P ou H) - Les Pies-grièches (P ou H)
<ul style="list-style-type: none"> ● Boisements de Chênes pédonculés ou mixtes (Chênes pédonculés, feuillus divers, Pins maritimes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bondrée apivore - Pigeon ramier - Tourterelle des bois - <i>Passereaux (nombreuses espèces)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Pigeon ramier (P ou H) - <i>Nombreux Passereaux (P ou H)</i>
<ul style="list-style-type: none"> ● Futaies claires de Pins maritimes âgés ● Lisières et arbres isolés 	<ul style="list-style-type: none"> - Autour des palombes - Epervier d'Europe - Buse variable - Circaète Jean-le-Blanc (<i>territoire de nidification</i>) - Faucons crécerelle et hobereau 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Arbres morts ou sénescents 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Passereaux et espèces apparentées cavernicoles</i> - Torcol fourmilier - Huppe fasciée 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Bâtiments abandonnés 	<ul style="list-style-type: none"> - Huppe fasciée - <i>Passereaux cavernicoles</i> - Effraie des clochers 	

Tableau 3 : Dépendance des espèces aviennes d'intérêt majeur par rapport aux différents types de milieux représentés sur le camp de Captieux

Sont représentés en gras les espèces patrimoniales ou de fort intérêt régional ou national

4-2 Tendances évolutives des milieux indispensables à la conservation de l'avifaune. Analyse de leurs origines.

Les types de milieux indispensables à la conservation de l'avifaune du Camp de Captieux étant bien définis, nous analyserons, pour terminer, les origines et les tendances de leur évolution que nous sommes en mesure de constater.

Ces tendances apparaissent nettement **défavorables** au maintien de la diversité et de la valeur intrinsèque de cette avifaune et nous avons exposé précédemment un exemple démonstratif de leur incidence sur une espèce nicheuse d'importance majeure, au moins régionalement, le **Courlis cendré**.

En définitive, il apparaît clairement que les tendances les plus évidentes de l'évolution des milieux sont, en grande partie, directement ou indirectement les **conséquences d'actions d'origine anthropique** exercées sur le site.

Nous avons ainsi constaté :

-**l'assèchement continu** du site par des travaux de drainage qui se poursuivent depuis de nombreuses décennies dans le camp mais aussi en périphérie dans les secteurs agricoles et forestiers (photos n° 15 à 17 en annexe).

-**La fermeture des milieux** par la croissance de fourrés et de peuplements denses de Pins maritimes. Cette évolution est d'ailleurs, en partie, une des conséquences de l'assèchement général du site évoqué ci-dessus ;

-**L'élimination de la végétation** de type lande mésohygrophile sur de très grandes étendues de pare-feu après leur mise « à sable blanc » systématique.

-**La banalisation des milieux** de grande valeur écologique par d'importants aménagements forestiers et l'implantation du Pin maritime à des fins productives ;

-**La récurrence des incendies** sur la lande de la zone air/sol, liée à l'intensification des activités aériennes.

Nous nous limiterons à ce constat objectif qui pourrait servir de base à une réflexion approfondie sur des orientations d'aménagement et de gestion du site du camp de Captieux dont l'importance en matière de conservation du patrimoine naturel à l'échelon régional, national et européen ne fait plus de doute.

Il est évident que tout projet en ce sens devra être compatible avec les fonctions fondamentales qu'il doit assurer en matière de Défense Nationale et d'expérimentations.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BELLEyme (1762 – 1783) – *Carte topographique de la Guyenne à l'échelle de 2 lignes pour 100 toises*. Taille douce. I.G.N. Paris. 54 feuilles.

BOUTET, J.Y et PETIT, P. (1983). – Première approche de l'écologie des oiseaux des Landes de Gascogne : 483 – 495 in : *La Grande Lande. Histoire naturelle et géographie historique*. C.N.R.S et Parc Régional des Landes de Gascogne. Talence – Sabres.

BOUTET, J.Y et PETIT, P.(Réd.) (1987). – *Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine*. 1974 – 1984. C.R.O.A.P – Conseil Régional d'Aquitaine. 241 pp.

COUZI, L. et PETIT, P (2005). – *La Grue cendrée. Histoire naturelle d'un grand migrateur*. Editions Sud-Ouest. Bordeaux . 189 pp.

DELPEUCH, X. (1996). – *Approche écologique des lagunes du terrain militaire de Captieux (Gironde)*. 26 pp. (Rap.dact.).

DUBOIS, P.J *et al.* (2000). – *Inventaire des Oiseaux de France*. Ed.Nathan. Paris. 399 pp.

G.E.E.A et FEDERATIONS DEP DES CHASSEURS DES LANDES ET DE LA GIRONDE (1988) – Utilisation des zones humides par les Grues cendrées hivernant dans le sud-ouest de la France. 19 pp.(Rap.dact.).

GENARD, M.(1987) – Etude de quelques facteurs influençant le mode d'occupation de l'espace chez la Grue cendrée (*Grus grus*) dans les cultures de la région de Captieux (Gironde et Landes) durant son hivernage. *Gibier Faune sauvage*. Vol. 4 : 99 – 124.

G.E.R.E.A., (1985) – *Intérêt écologique et fragilité des zones humides des Landes de Gascogne*. Min. de l'Environnement – Min. de l'Agriculture – Conseil Régional d'Aquitaine. Talence. 96 pp.

MAURIN, H. (Dir.) (1994). – *Inventaire de la faune menacée en France – Le Livre Rouge*. Ouvrage collectif, Ed. Nathan – Muséum National d'Histoire Naturelle – Fonds Mondial pour la Nature – France. Paris. 176 pp.

MENAULT, J.(1983) – *La Haute Lande de 1760 à 1790 d'après Belleyme*. 9 pl. quadrichrom. C.R.O.S. Géographie. Institut de géographie. Université de Bordeaux III. Talence.

PETIT, P. (1986). – *Premiers éléments sur les migrations et l'hivernage de la Grue cendrée (Grus Grus) en Aquitaine. Bilan 1963 – 1984*. C.R.O.A.P – Ministère de l'environnement –79 pp. (Rap. dact.).

PETIT, P. (2002) –Polygone d'essais de Captieux (Gironde – Landes). *Contribution à la connaissance de la faune et de ses habitats. Intérêt patrimonial et enjeux de conservation*. L.P.O. délégation Aquitaine. 41pp. (Rap. dact.).

PRANGE, H. (2003) – The European Crane Working Group in the present and future in : *Vth European Crane Conference – Preface, Programme, Abstracts, Sweden 2003* : 11-12.



ANNEXE

Planches photographiques



Photo n° 1 : Busard des roseaux (jeune) sur un cadavre de ragondin.



Photo n° 2 : Busard cendré mâle.



Photo n° 3 : Circaète Jean-le Blanc sur son aire installée dans un grand Pin maritime.



Photo n° 4 : Courlis cendré (mâle) sur son nid.



Photo n° 5 : Courlis cendré dans son biotope typique (lande à Molinie bleue et Brande, fort degré hydrique du sol, inondé en période hivernale).



Photo n° 6 : Nid de Courlis cendré dans la lande mésohygrophile à Molinie bleue et Ajonc nain.



Photo n° 7 : Fauvette pitchou nichant dans un épais buisson de Brande.



Photo n° 8 : Pie-Grièche écorcheur femelle et jeunes au nid.



Photo n° 9 : Pipit rousseline et son nid au pied d'une touffe de Molinie bleue



Photo n° 10 : Escale de Grues cendrées sur une zone humide du camp de Captieux.



Photo n° 11 : Grues cendrées au gagnage (jeune à gauche et mâle à droite) sur des éteules de maïs en périphérie du camp.



Photo n° 12 : Grues cendrées sur un dortoir. La présence d'eau de faible profondeur est essentielle sur un tel site.



Photo n° 13 : La longue série de bassins en bordure nord de la R.C-20 constitue l'une des plus importantes zones de dortoirs pour la Grue cendrée.



Photo n° 14 : Le grand plan d'eau en bordure sud de la R.C-20 est devenu la zone de dortoir la plus utilisée par les Grues cendrées. Il attire également de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau.



Photo n° 15 : (02-11-1977). Le ruisseau du Peyronnet, à son issue du camp de Captieux, avant son recreusement. Vue prise depuis le pont de la piste périphérique n°50. Vaste peuplement pur de Molinie bleue, indiquant un niveau hydrique élevé.



Photo n° 16 : (16-11-1988). Le Peyronnet vu du même point que la photographie n°15, après recreusement et reprofilage du cours d'eau aux environs des années 1979-80. L'accélération importante du débit a provoqué érosion des berges, surcreusement du lit et affaissement du pont ; la baisse du niveau de la nappe phréatique s'est traduite par la régression très nette de la Molinie et la colonisation par la Brande, la Callune et la Bruyère cendrée. Une végétation ligneuse et herbacée s'est développée sur les rives du cours d'eau.



Photo n° 17 : (28-07-2002). Même point de vue que les deux photos précédentes. La Brande et les bruyères qui étaient devenues dominantes sur le pare-feu périphérique ont été éliminées par gyrobroyage. Toute végétation a été supprimée sur les rives du ruisseau. Plus récemment, l'ensemble de ce très long pare-feu a été entièrement labouré et mis à sable blanc.